

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES DU VENDREDI 8 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le vendredi 8 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 juillet 2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

Présents : Mesdames KASPRZAK Bernadette, LEVEQUE Laurence, FERTE Marie-Pierre,
Messieurs ROBERT Bruno, LACROIX Daniel, WILLIATTE Gonzague

Retard : Monsieur POULET Romaric

Absents excusés : Mesdames NAVAL Brigitte, SANNER Anne, BISTER Geneviève, Monsieur TASSIN Patrick

Ordre du jour :

- 1 – Attribution subvention au titre du programme du F.D.S. 2011
- 2 – Demande de révision de la carte communale
- 3 – Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet de l'Aisne : Dissolution du syndicat mixte intercommunal du secteur scolaire de Braine.
- 4 – Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) : proposition d'intégration des communes de Bucy-le-Long et Chaudun au sein du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.
- 5 – Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet de l'Aisne : Intégration des communes de Bray et de Clamecy dans le périmètre de la Communauté d'agglomération du Soissonnais.
- 6 – Organisation de la manifestation du 11 septembre 2011.
- 7 – Informations et questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Laurence LEVEQUE

Vote pour le secrétaire de séance : Nombre de votants : 6

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 1

1– Attribution subvention au titre du programme du F.D.S. 2011
19/2011

Après avoir pris connaissance de décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune de Serches sollicite des subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2011 pour les travaux suivants :

N° Opération	Nature des travaux	Appellation et n° Voie	Longueur	Montant de l'opération T.T.C.	Montant de l'opération H.T.	Subvention €	Charge Communale
10-3377	VC06 rue de Coureau	V	50 ml	774,65	647,70	485,78	288,87
11-3175	VC04	V	210 ml	3 113,31	2 603,10	1 952,33	1 160,98
11-3176	VC05 rte de Dhuizy	V	419 ml	5 222,69	4 366,80	3 275,10	1 947,59
11-3178	VC16 chemin de Neevin	V	130 ml	2 232,81	1 866,90	1 400,18	832,63
11-3179	VC1 Chemin du Mt de Soissons à Lesges	V	866 ml	12 257,68	10 248,90	7 686,68	4 571,00
MONTANT DES PROJETS				23 601,14	19 733,40	14 800,07	8 801,07

Le Conseil Municipal s'engage :

- à affecter à ces travaux 23 601,14 € sur le Budget Communal,
- A réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification au titre du FDS 2011.

Le Conseil Municipal de la Commune après en avoir délibéré à 6 voix pour, accepte la sollicitation des subventions.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Demande de révision de la carte communale

20/2011

Monsieur Nunes Caeiro Antonio, propriétaire des parcelles AB 51, 52 et 164, rue principale, Lieu dit les Planchettes a demandé par courrier en date du 5 juin 2011, la révision de la Carte Communale. Les parcelles concernées sont situées en zone non constructible. Monsieur Nunes Caeiro demande à ce qu'elles soient à présent considérées constructibles.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur la demande de révision de la carte communale proposée par Monsieur Nunes Caeiro Antonio.

Le conseil municipal, après débat affirme sa volonté de préservation du coteau et donne un avis défavorable à la demande de révision de la carte communale proposé par Monsieur Nunes Caeiro Antonio. Le Conseil Municipal reporte cette réflexion au moment du passage de l'assainissement collectif.

Votants : 6 Pour : 0 Contre : 6 Abstention : 0

Arrivé en retard Mr POULET Romaric 21H45

3 – Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet de l'Aisne : Dissolution du syndicat mixte intercommunal du secteur scolaire de Braine.

21/2011

Conformément aux dispositions de l'article 35 – IV de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Préfet de l'Aisne a présenté le 24 mai 2011 le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). En application des termes de la loi, les avis des conseils municipaux, des organes délibérants des EPCI et des syndicats concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale, devront être recueillis par le Préfet. Le délai de 3 mois, à compter du 10 juin 2011 est imparti par la loi. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Préfet propose la dissolution du syndicat mixte intercommunal du secteur scolaire de Braine.

Le Conseil Municipal de la Commune après en avoir délibéré donne un avis défavorable à la dissolution du syndicat Mixte intercommunal du secteur scolaire de Braine dans le cadre du SDCI proposé par Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Votants : 7 Pour : 1 Contre : 2 Abstention : 4

4 – Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) : proposition d'intégration des communes de Bucy-le-Long et Chaudun au sein du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, et refus d'intégration des communes de Bray et Clamecy.

22/2011

Suite à la proposition d'intégration des communes de Bucy-le-Long et Chaudun au sein du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, et au refus d'intégration des communes de Bray et Clamecy par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de statuer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité contre la proposition de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais. Le Conseil Municipal regrette la formulation du projet de délibération qui associe deux propositions contradictoires en une seule.

Votants : 7 Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 0

5 – Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet de l’Aisne : Intégration des communes de Brayre et de Clamecy dans le périmètre de la Communauté d’agglomération du Soissonnais.
23/2011

Conformément aux dispositions de l’article 35 – IV de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Préfet de l’Aisne a présenté le 24 mai 2011 le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). En application des termes de la loi, les avis des conseils municipaux, des organes délibérants des EPCI et des syndicats concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale, devront être recueillis par le Préfet. Le délai de 3 mois, à compter du 7 juin 2011 est imparti par la loi. A défaut de délibération dans ce délai, l’avis est réputé favorable.

Monsieur le Préfet propose l’intégration des communes de Brayre et de Clamecy dans le périmètre de la Communauté d’agglomération du Soissonnais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable quant à l’intégration des Communes de Brayre et de Clamecy dans le périmètre de la Communauté d’Agglomération du Soissonnais.

Votants : 7
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Organisation de la manifestation du 11 septembre 2011.

Compte tenu de l’organisation d’une manifestation agricole dans le soissonnais et de la manifestation « La Boule à Facette » à cette même date, le conseil décide de reporter cette manifestation au 18 septembre 2011.

- Rallye pédestre
- Jeux
- Ouverture de l’église
- Repas sur inscription le midi

7 – Informations et questions diverses

- Un dimanche matin sera proposé aux conseillers pour installer la table de pique-nique, et effectuer quelques petits travaux de bricolage.
- La borne de la place de l’église a été trouvée à terre, personne ne s’est manifesté.
- Problème de nuisance tapage nocturne, signalé par plusieurs riverains
- Décès de JP Blondeau Président de UNC et trésorier des Renards en fête
- Une demande de subvention pour les travaux de l’église sera adressée à la fondation du patrimoine, il est également possible d’obtenir une subvention auprès du Magasin « Le pèlerin ».
- Les journées du patrimoine se dérouleront les 17 et 18 septembre.

Levée de la séance à 23H45

Les Membres

Le Maire